

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20230525-0232023-DE

Berger
Levrault

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 22/05/2023

DELIBERATION N° 023-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-cinq mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER

Absents : Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD et Bernard ROQUE

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO donne pouvoir à Christine FERRET
Bernard ROQUE donne pouvoir à Fabien SCHURRER

Monsieur Fabien SCHURRER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil municipal vient d'adopter la reprise de la médiathèque en régie directe, il convient à présent d'adopter le règlement intérieur qui a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il énumère les droits et les devoirs de l'usager.

Le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par affichage dans ses locaux. Il sera présenté lors de chaque inscription aux usagers car toute personne, par le fait de son inscription ou de fréquentation de la médiathèque municipale, s'engage à se conformer au présent règlement.

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement intérieur de la médiathèque municipale tel qu'annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

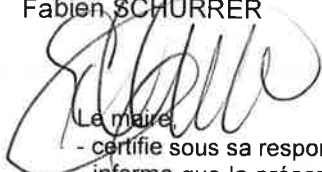
ADOpte le règlement intérieur de la bibliothèque municipale "Marcel Guibbaud" tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Acte rendu exécutoire le/05/2023
Après dépôt en Sous-Préfecture le/05/2023
et publication ou notification du/05/2023

Le secrétaire de séance
Fabien SCHURRER



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Ainsi fait et
délibéré.

Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire

